

je VOTE
ÉLECTION PARTIELLE

**Rapport des résultats
officiels du scrutin**

Élection partielle du 5 décembre 2011
dans la circonscription électorale de Bonaventure

Le Directeur général des élections du Québec contribue à la préservation de l'environnement en imprimant les pages blanches de ce document sur du papier contenant 100% de fibres recyclées.



100%





LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Québec, le 10 janvier 2012

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

En vertu de l'article 381 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3), je vous transmets le rapport détaillé des résultats officiels du scrutin qui s'est tenu le 5 décembre 2011 dans la circonscription électorale de Bonaventure.

Conformément à l'article 380, je vous transmettais, le 12 décembre 2011, le nom du candidat proclamé élu dans cette circonscription.

La Gazette officielle du Québec a publié l'avis de proclamation d'élection le 24 décembre 2011.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le directeur général des élections
et président de la Commission de la représentation électorale,

Jacques Drouin

Table des matières

Le décret	7
Le calendrier électoral	9
Directeur du scrutin	11
Chapitre 1	
Candidat proclamé élu	13
Chapitre 2	
Tableau synoptique des résultats	17
Chapitre 3	
Recensement des votes par section de vote	21
Chapitre 4	
Statistiques du recensement des votes	29



2 NOVEMBRE 2011

DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 1100-2011

CONCERNANT la tenue de
l'élection partielle dans la circonscription
électorale de Bonaventure

---ooo0ooo---

ATTENDU QUE le siège de député à l'Assemblée nationale pour la circonscription électorale de Bonaventure, par suite de la démission de madame Nathalie Normandeau, est devenu vacant le 6 septembre 2011, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Assemblée nationale (L.R.Q., c. A-23.1);

ATTENDU QUE cette vacance à l'Assemblée nationale doit être comblée et qu'en vertu de l'article 130 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3) le décret qui ordonne la tenue d'une élection partielle doit être pris au plus tard six mois à partir de la vacance;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de tenir une élection partielle dans la circonscription électorale de Bonaventure, conformément aux dispositions de la Loi électorale;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

D'enjoindre au Directeur général des élections de tenir une élection partielle le lundi 5 décembre 2011 dans la circonscription électorale de Bonaventure.

Le greffier du Conseil exécutif

Calendrier électoral

Période électorale avec révision

Élection partielle :

5 décembre 2011

Circonscription électorale : Bonaventure

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
6 novembre 29 ^e jour	7 novembre 28 ^e jour <p>Demier jour pour le directeur du scrutin pour informer le DGE, les partis politiques et les candidats des endroits où le scrutin aura lieu (LE 180)</p> <p>Demier jour pour le directeur du scrutin pour informer les bureaux de vote par anticipation (LE 300)</p> <p>Demier jour pour le directeur du scrutin pour transmettre le nom de la personne qui l'entend nommer à titre de président de chaque commission de révision (LE 185)</p>	8 novembre 27 ^e jour <p>Demier jour pour les recommandations des réviseurs et des agents réviseurs (LE 194 et 230)</p> <p>Demier jour pour la période d'interdiction de la publicité des agents réviseurs (LE 192, 196 et 230)</p> <p>Demier jour de la période d'interdiction de la publicité des agents réviseurs (LE 424)</p> <p>Demier jour pour un intervenant particulier pour présenter une demande de substitution au directeur du scrutin en sa absence (LE 197.3)</p> <p>Demier jour pour la nomination de la personne qui remplacera le directeur du scrutin (LE 185)</p>	9 novembre 26 ^e jour <p>Prise du décret (LE 128 et 131)</p> <p>Prise du décret (LE 128 et 131) et du décret du directeur du scrutin à 8 h 21 h du lundi au vendredi et de 9 h à 17 h les samedi et dimanche (LE 132)</p> <p>Premier jour pour l'ouverture des bureaux secondaires (LE 132)</p> <p>Transmission au directeur du scrutin de la liste des électeurs admissibles à exercer leur droit de vote hors du Québec, de la liste des électeurs admissibles à exercer leur droit de vote hors du Québec, de la liste des électeurs admissibles à exercer leur droit de vote hors du Québec et de la liste des adresses où aucun électeur n'est inscrit (LE 145)</p>	10 novembre 25 ^e jour <p>Transmission au directeur du scrutin de la liste des électeurs admissibles à exercer leur droit de vote hors du Québec, de la liste des électeurs admissibles à exercer leur droit de vote hors du Québec, de la liste des électeurs admissibles à exercer leur droit de vote hors du Québec et de la liste des adresses où aucun électeur n'est inscrit (LE 145)</p>	11 novembre 24 ^e jour <p>Transmission au directeur du scrutin de la liste des électeurs admissibles à exercer leur droit de vote hors du Québec, de la liste des électeurs admissibles à exercer leur droit de vote hors du Québec, de la liste des électeurs admissibles à exercer leur droit de vote hors du Québec et de la liste des adresses où aucun électeur n'est inscrit (LE 145)</p>	12 novembre 23 ^e jour <p>Transmission au directeur du scrutin de la liste des électeurs admissibles à exercer leur droit de vote hors du Québec, de la liste des électeurs admissibles à exercer leur droit de vote hors du Québec, de la liste des électeurs admissibles à exercer leur droit de vote hors du Québec et de la liste des adresses où aucun électeur n'est inscrit (LE 145)</p>	
13 novembre 22 ^e jour <p>Demier jour pour faire parvenir à chaque habitation le mandat de l'électeur (LE 134)</p> <p>Demier jour pour faire parvenir à chaque adresse un avis de vote par anticipation (LE 198.1 et 301)</p>	14 novembre 21 ^e jour <p>Révision :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premier jour des travaux des commissions de révision qui siègent de 9 h à 21 h du lundi au vendredi et de 9 h à 17 h le samedi et dimanche (LE 288) • Premier jour des travaux de la commission de révision de la liste des électeurs hors du Québec (LE 287) • Premier jour des travaux de la commission de révision de la liste des électeurs hors du Québec (LE 287 et 301) <p>Révision itinéraire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premier jour de la période potentielle pour les bureaux de vote par anticipation (LE 198) • Premier jour pour l'ouverture des bureaux secondaires (LE 132) 	15 novembre 20 ^e jour <p>Demier jour pour faire une demande à la commission de révision (LE 150)</p> <p>Demier jour pour faire une demande pour la commission de révision itinéraire (LE 194)</p> <p>Demier jour pour le directeur du scrutin pour informer chaque candidat des endroits où sont établis les bureaux de vote (LE 302)</p> <p>Demier jour pour un intervenant particulier pour présenter une demande d'admission au directeur du scrutin (LE 197.3)</p> <p>Demier jour pour faire un avis de vote par anticipation dans un bureau de vote itinérant (LE 301.8 et 301.7)</p> <p>Révision de la liste des électeurs hors du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demier jour pour faire une demande de relation à la commission de révision (LE 231) 	16 novembre 19 ^e jour <p>Demier jour pour la réception d'une demande pour exercer son droit de vote hors du Québec (LE 287)</p>	17 novembre 18 ^e jour <p>Demier jour pour transmettre au directeur du scrutin la liste des électeurs qui ont été admis à exercer leur droit de vote hors du Québec, depuis la prise du décret (LE 147)</p> <p>Demier jour pour la période d'interdiction de la publicité des agents réviseurs (LE 192, 196 et 230)</p> <p>Demier jour pour la période d'interdiction de la publicité des agents réviseurs (LE 424)</p>	18 novembre 17 ^e jour <p>Demier jour pour les recommandations des secrétaires, des secrétaires des bureaux de vote, des préposés à la liste électorale et des membres des tables de vérification de la liste des électeurs (LE 301.1, 301.1.3 et 301.7)</p>	19 novembre 16 ^e jour <p>Demier jour (14 h) pour produire une déclaration de candidature (LE 237)</p> <p>Affichage et transmission aux candidats de la liste de scrutin (LE 286)</p> <p>Transmission au DGE de la liste électorale des électeurs par le directeur d'un établissement de détention (LE 236 et 237)</p>	
20 novembre 15 ^e jour <p>Révision itinéraire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premier jour de la période potentielle pour les bureaux de vote par anticipation (LE 198) • Premier jour pour l'ouverture des bureaux secondaires (LE 132) 	21 novembre 14 ^e jour <p>Demier jour pour faire parvenir la liste des candidats aux électeurs admissibles à voter hors du Québec (LE 288)</p> <p>Demier jour pour faire une demande pour le vote au domicile de l'électeur (LE 301.9)</p>	22 novembre 13 ^e jour <p>Demier jour pour faire une demande à la commission de révision (LE 150)</p> <p>Demier jour pour faire une demande pour la commission de révision itinéraire (LE 194)</p> <p>Demier jour pour le directeur du scrutin pour informer chaque candidat des endroits où sont établis les bureaux de vote (LE 302)</p> <p>Demier jour pour un intervenant particulier pour présenter une demande d'admission au directeur du scrutin (LE 197.3)</p> <p>Demier jour pour faire un avis de vote par anticipation dans un bureau de vote itinérant (LE 301.8 et 301.7)</p> <p>Révision de la liste des électeurs hors du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demier jour pour faire une demande de relation à la commission de révision (LE 231) 	23 novembre 12 ^e jour <p>Révision spéciale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premier jour des travaux des commissions de révision de la liste des électeurs hors du Québec (LE 287 et 301.5) • Demier jour des travaux de la commission de révision itinéraire (LE 194) <p>Demier jour pour le directeur du scrutin pour informer chaque candidat des endroits où sont établis les bureaux de vote (LE 302)</p> <p>Demier jour pour le directeur du scrutin pour transmettre aux candidats la liste des scrutateurs, des scrutateurs des bureaux de vote, des préposés à la liste électorale et des membres des tables de vérification de la liste des électeurs (LE 313)</p> <p>Transmission par le directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs ayant fait une demande pour le vote au domicile de l'électeur (LE 301.9, 301.18 et 301.22)</p>	24 novembre 11 ^e jour <p>Révision :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demier jour des travaux des commissions de révision de la liste des électeurs hors du Québec (LE 287 et 301.5) • Demier jour des travaux de la commission de révision itinéraire (LE 194) 	25 novembre 10 ^e jour <p>Demier jour pour la transmission par le directeur du scrutin aux candidats et aux candidats de la liste des admissions autorisées aux interventions particulières au bureau de vote itinérant dans les établissements visés (LE 301.15 et 301.16)</p> <p>Vote au domicile de l'électeur (LE 301.21)</p> <p>Vote au bureau du directeur du scrutin à 17 h (LE 301.22)</p> <p>Vote au domicile de l'électeur par le directeur du scrutin de la liste des électeurs qui ont voté au bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LE 287 et 301.5)</p>	26 novembre 9 ^e jour <p>Demier jour pour la transmission par le directeur du scrutin aux candidats de la liste électorale révisée et de la liste des électeurs admissibles à exercer leur droit de vote hors du Québec (LE 289)</p> <p>Bureau de vote itinérant dans les établissements visés (LE 301.15 et 301.16)</p> <p>Vote au domicile de l'électeur (LE 301.21)</p> <p>Vote au bureau du directeur du scrutin à 17 h (LE 301.22)</p> <p>Vote au domicile de l'électeur par le directeur du scrutin de la liste des électeurs qui ont voté au bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LE 287 et 301.5)</p>	27 novembre 8 ^e jour <p>Bureau de vote dans les installations d'hébergement (LE 301.7)</p> <p>Vote par anticipation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 h 30 à 20 h (LE 300, 301.1 et 301.2) <p>Transmission par le directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs qui ont voté par anticipation (LE 301.5)</p>
4 décembre 1 ^e jour <p>Transmission par le directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs qui ont voté par anticipation (LE 301.5)</p>	5 décembre - Jour du scrutin 9 h 30 à 20 h (LE 131, 300 et 333) Interdiction de la publicité dans les médias (LE 428.1)	6 décembre 8 ^e jour <p>Transmission des votes au bureau principal du directeur du scrutin (LE 371)</p>	7 décembre 7 ^e jour <p>Bureau de vote itinérant dans les établissements visés (LE 301.15 et 301.16)</p> <p>Vote au domicile de l'électeur (LE 301.21)</p> <p>Vote au bureau du directeur du scrutin à 9 h à 21 h (LE 132 et 283)</p> <p>Vote au domicile de l'électeur par le directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs qui ont voté au bureau du directeur du scrutin et par anticipation (LE 287 et 301.5)</p>	8 décembre 6 ^e jour <p>Demier jour (14 h) pour le vote itinérant (LE 301.15 et 301.16)</p> <p>Demier jour (14 h) pour le vote au domicile de l'électeur (LE 301.21)</p> <p>Vote au bureau du directeur du scrutin à 14 h (LE 132 et 283)</p> <p>Transmission par le directeur du scrutin aux candidats de la liste des électeurs qui ont voté par anticipation (LE 287 et 301.5)</p>	9 décembre 5 ^e jour <p>Transmission aux candidats du relevé des changements apportés à la liste électorale révisée par le directeur du scrutin (LE 227 et 233.6)</p>	10 décembre 4 ^e jour <p>Transmission aux candidats du relevé des changements apportés à la liste électorale révisée par le directeur du scrutin (LE 227 et 233.6)</p>	11 décembre 3 ^e jour <p>Transmission aux candidats du relevé des changements apportés à la liste électorale révisée par le directeur du scrutin (LE 227 et 233.6)</p>
4 novembre 31 ^e jour <p>Prise du décret (LE 128 et 131) et du décret du directeur du scrutin à 8 h 21 h du lundi au vendredi et de 9 h à 17 h les samedi et dimanche (LE 132)</p>	5 novembre 30 ^e jour <p>Prise du décret (LE 128 et 131) et du décret du directeur du scrutin à 8 h 21 h du lundi au vendredi et de 9 h à 17 h les samedi et dimanche (LE 132)</p>						

* Tel que modifié conformément à l'entente intervenue en vertu de l'article 469

Accessible aux personnes handicapées

LE signifie Loi électorale (L.R.Q., c. E-33)

DGE-5 (11-06) EP-OJMM Loi électorale, article 133

Le Directeur général des élections du Québec (LE 384 et 385)

Directeur du scrutin

Circonscription électorale	Nom	Bureau principal
----------------------------	-----	------------------

Bonaventure

Michel Poirier

Carleton-sur-Mer

Chapitre 1

Candidat proclamé élu

Candidat proclamé élu

Circonscription électorale	Candidat élu	Appartenance politique	Domicile
Bonaventure	Damien Arsenault	Parti libéral du Québec/ Quebec Liberal Party	St-Elzéar

Liste des partis politiques autorisés ayant présenté un candidat à cette élection

Allégeance politique	Abréviation	Chef
Action démocratique du Québec	A.D.Q.	Gérard Deltell
Parti libéral du Québec/Quebec Liberal Party	P.L.Q./Q.L.P.	Jean Charest
Parti québécois	P.Q.	Pauline Marois
Parti vert du Québec/Green Party of Québec	P.V.Q./G.P.Q.	Claude Sabourin
Québec solidaire	Q.S.	Réjant Séguin

Les abréviations de la dénomination des partis politiques ne sont pas prévues à la Loi électorale et ne sont utilisées que pour faciliter la présentation des résultats du scrutin. Toutefois, il faut noter que ces dénominations sont telles qu'elles apparaissent au registre des partis politiques autorisés.

Répartition des sièges à l'Assemblée nationale

Allégeance politique	À la prise du décret	À la suite de l'élection
Parti libéral du Québec/ Quebec Liberal Party	64	65
Parti québécois	46	45 ¹
Action démocratique du Québec	4	4
Québec solidaire	1	1
Option nationale	0	1 ²
Indépendants	9	9
Vacant :	1 ³	-
Total	125	125

¹ Daniel Ratthé député du Parti québécois devient député indépendant le 24 novembre 2011.

² Jean-Martin Aussant député indépendant devient député du parti Option nationale le 8 novembre 2011.

³ La circonscription électorale de Bonaventure est devenue vacante le 6 septembre 2011 à la suite de la démission de M^{me} Nathalie Normandeau du Parti libéral du Québec.

Tableau synoptique des résultats

NOTES EXPLICATIVES DU TABLEAU SYNOPTIQUE

- (1) Candidat(e) proclamé(e) élu(e).
- (2) Le pourcentage des bulletins valides attribués à chaque candidat(e) est établi en calculant le nombre de bulletins valides par rapport au total des bulletins valides.
- (3) Le pourcentage du total des bulletins valides et celui du total des bulletins rejetés sont établis en calculant dans chaque cas le nombre total de bulletins par rapport au vote exercé.
- (4) Le vote exercé s'obtient en additionnant le nombre de bulletins valides et le nombre de bulletins rejetés.
- (5) Le taux de participation est établi en calculant le vote exercé par rapport au nombre d'électeurs inscrits.

Note: Les pourcentages apparaissant dans le tableau synoptique sont arrondis à deux décimales près, ce qui explique que la somme ne correspond pas forcément à 100%.

Source: Adjoint aux scrutins 2011/12/09

TABLEAU SYNOPTIQUE DES RÉSULTATS

05 décembre 2011

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE	CANDIDATS	APPARTENANCE POLITIQUE	BULLETINS VALIDES Nombre %(2)	MAJORITÉ	BULLETINS REJETÉS Nombre %	NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS (4)	VOTE EXERCÉ (4)	TAUX DE PARTICI- PATION (5)
Bonaventure	Arsenault, Damien (1)	P.L.Q./Q.L.P.	7 887	1 952				
	Roy, Sylvain	P.Q.	5 935					
	Chartier, Patricia	Q.S.	1 422					
	Painchaud, Georges	A.D.Q.	365					
	Cloutier, Jean	P.V.Q./G.P.Q.	206					
	Zibeau, Martin	IND	131					
	Nombre de candidats : 6		15 946 (3)	154 (3)	29 510	16 100	54,56%	
		99,04%	0,96%					

Recensement des votes par section de vote

Abréviations utilisées sur le formulaire
« Recensement des votes »

S.É.	secteur électoral
S.V.	section de vote
É.I.	électeurs inscrits
B.V.	bulletins valides
B.R.	bulletins rejetés

Abréviations et désignations des municipalités

ct	canton
cu	canton unis
éi	établissement indien ou inuit
m	municipalité
no	territoire non organisé
p	paroisse
ri	réserve indienne
tc	terre réservée aux Cris
ti	terre de catégorie 1 pour les inuit
tk	terre réservée aux Naskapis
v	ville
vc	village cri
vk	village naskapi
vl	village
vn	village nordique

Les noms des candidats sont inscrits dans le même ordre que celui apparaissant sur le bulletin de vote.

CIRCOSCRPTION ÉLECTORALE: BONAVENTURE

LOT ÉLECTORALE, ARTICLE : 372

ÉLECTION PARTIELLE DU : 2011/12/05

DIRECTEUR DU SCRUTIN:
Poirier, Michel

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Arsenault P.L.O./O.L.P.	Chartier Patricia Q.S.	Cloutier Jean P.V.Q./G.P.O.	Painchaud Georges A.D.Q.	Roy Sylvain P.O.	Zibeau Martin IND.	B.V.	B.R.
Saint-André-de-Restigouche,m RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	001	152 152	21 21	0 0	0 0	3 3	42 42	0 0	66 66	0 0
L'Ascension-de-Patapédia,m RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	002	172 172	58 58	0 0	1 1	1 1	28 28	1 1	89 89	0 0
Saint-François-d'Assise,m RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	003 004	308 296 604	56 98 154	10 2 12	2 0 2	8 6 14	57 68 125	2 1 3	135 175 310	1 0 1
Saint-Alexis-de-Matapédia,m RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	005 006	238 233 471	62 63 125	8 16 24	4 1 5	1 9 10	46 56 102	0 0 0	121 145 266	1 1 2
Matapédia,m RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	007 008	273 267 540	63 64 127	3 8 11	3 6 9	6 1 7	36 30 66	0 0 0	111 109 220	1 0 1
Restigouche-Partie-Sud-Est,ct RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	009	146 146	26 26	2 2	2 2	0 0	18 18	1 1	49 49	2 2
Listuguaj,r1 RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	010 011 012 013	303 227 330 297 1157	21 0 0 0 21	1 0 0 0 1	3 0 0 0 3	0 0 0 0 0	1 0 0 0 1	2 0 0 0 2	28 0 0 0 28	0 0 0 0 0
Pointe-à-la-Croix,m RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	014 015 016 017 018	301 311 301 267 78 1250	25 36 42 39 5 149	2 0 4 12 1 19	4 0 0 2 0 6	4 5 2 4 1 16	41 64 45 46 36 234	1 3 1 0 0 5	77 110 94 105 43 429	1 2 1 1 0 5
Escuminac,m RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	019 020	253 282 535	42 55 97	3 10 13	2 2 4	2 1 3	82 54 136	1 2 3	132 124 256	0 2 2
Nouvelle,m RÉSULTAT DU VOTE DU SECTEUR	001.00	021 022 023 024 025	284 302 287 293 312 1478	55 46 61 55 56 273	13 9 10 7 9 48	2 2 1 4 0 9	1 3 3 5 0 13	77 89 66 78 78 388	0 0 2 0 0 2	148 149 143 149 144 733	1 3 0 6 1 11

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE:
BONAVENTURE

DIRECTEUR DU SCRUTIN:
Poirier, Michel

ÉLECTION PARTIELLE DU : 2011/12/05

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Arsenault Damien P.L.O./O.L.P.	Chartier Patricia O.S.	Cloutier Jean P.V.O./G.P.O.	Painchaud Georges A.D.O.	Roy Sylvain P.O.	Zibeau Martin IND.	B.V.	B.R.
Carleton-sur-Mer.v	001.00	026	290	35	10	0	3	64	1	113	3
"	"	027	343	48	25	1	8	96	0	178	0
"	"	028	295	42	11	2	4	86	0	145	1
"	"	029	293	41	22	0	2	63	0	128	0
"	"	030	297	38	17	5	5	61	0	126	2
"	"	031	324	41	29	0	4	95	0	169	1
"	"	032	289	33	20	4	2	84	3	146	3
"	"	033	308	58	8	7	3	71	0	142	2
"	"	034	295	40	18	3	2	69	3	135	2
"	"	035	295	45	17	0	4	62	3	131	0
"	"	036	304	38	16	4	9	59	0	126	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"		3333	459	193	21	46	810	10	1539	14
Maria.m	001.00	037	318	50	34	0	4	70	2	160	4
"	"	038	320	34	27	8	3	71	2	146	2
"	"	039	325	41	41	2	0	77	2	183	4
"	"	040	30	0	0	0	0	0	0	0	0
"	"	041	311	63	32	6	2	86	4	193	1
"	"	042	328	53	38	1	5	80	4	190	3
"	"	043	91	0	0	0	0	0	0	0	0
"	"	044	317	46	49	1	6	86	0	191	1
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"		2058	306	221	18	24	479	15	1063	15
Gespapeliag.r1	001.00	045	207	14	0	2	0	0	0	16	0
"	"	046	182	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"		389	14	0	2	0	0	0	16	0
Casapédia.-Saint-Jules.m	001.00	047	304	121	29	3	8	20	2	183	0
"	"	048	298	108	16	1	3	14	1	143	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"		602	229	45	4	11	34	3	326	0
New Richmond.v	001.00	049	279	61	19	2	5	24	1	112	1
"	"	050	310	50	28	1	3	46	2	130	2
"	"	051	295	50	21	5	5	39	2	121	0
"	"	052	291	54	9	0	1	31	2	97	4
"	"	053	363	63	10	0	7	41	0	121	2
"	"	054	279	46	19	3	3	38	3	112	1
"	"	055	273	43	11	1	3	49	0	107	1
"	"	056	286	49	20	2	2	28	0	101	1
"	"	057	310	56	15	2	3	33	2	111	4
"	"	058	296	54	19	4	3	48	0	128	3
"	"	059	105	31	9	1	2	19	0	62	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"		3087	557	180	21	37	396	11	1702	19
Rivière-Bonaventure.no	001.00	060	22	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR	"		22	0	0	0	0	0	0	0	0

CIRCOSCRPTION ÉLECTORALE:

DIRECTEUR DU SCRUTIN:

LOT ÉLECTORALE, ARTICLE : 372

ÉLECTION PARTIELLE DU : 2011/12/05

BONAVENTURE

Poïrier, Michel

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Arsenault P.L.O./O.L.P.	Chartier Patricia Q.S.	Cloutier Jean P.V.Q./G.P.O.	Painchaud Georges A.D.Q.	Roy Sylvain P.O.	Zibeau Martin IND.	B.V.	B.R.
Saint-Alphonse,m	001.00	061	310	113	21	4	0	68	3	209	3
"	"	062	269	90	11	3	4	60	0	168	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR			579	203	32	7	4	128	3	377	3
Caplan,m	001.00	063	286	76	21	0	2	62	0	161	2
"	"	064	271	70	20	1	4	58	2	155	2
"	"	065	264	84	16	2	1	51	4	158	1
"	"	066	270	60	12	3	3	47	3	128	0
"	"	067	86	0	0	0	0	0	0	0	0
"	"	068	275	69	22	11	11	46	0	149	1
"	"	069	284	67	21	53	3	53	2	146	3
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR			1736	426	112	7	24	317	11	897	9
Saint-Siméon,p	001.00	070	323	106	13	0	2	43	3	167	1
"	"	071	318	89	6	4	4	46	2	153	2
"	"	072	358	105	23	5	3	61	8	203	1
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR			999	300	42	7	9	152	13	523	4
Bonaventure,v	001.00	073	304	91	25	1	3	43	3	166	1
"	"	074	344	86	21	1	7	49	0	164	1
"	"	075	324	71	16	1	4	35	1	128	2
"	"	076	333	106	16	1	0	60	0	183	0
"	"	077	330	105	20	4	1	48	0	178	0
"	"	078	315	85	26	3	3	36	0	153	4
"	"	079	305	76	31	0	0	42	3	152	2
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR			2255	620	155	11	18	313	7	1124	10
Saint-Etzéar,m	001.00	080	206	114	9	0	1	8	2	134	3
"	"	081	179	93	1	0	0	16	1	111	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR			385	207	10	0	1	24	3	245	3
New Carlisle,m	001.00	082	279	85	1	2	3	12	2	105	1
"	"	083	273	74	2	2	1	10	3	92	1
"	"	084	284	97	11	2	0	24	0	134	0
"	"	085	40	0	0	0	0	0	0	0	0
"	"	086	284	84	6	2	4	32	0	128	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR			1160	340	20	8	8	78	5	459	2
Paspébiac,v	001.00	087	324	47	3	0	1	42	0	93	6
"	"	088	331	44	2	0	5	66	1	118	0
"	"	089	308	59	4	2	1	52	0	114	0
"	"	090	311	56	1	4	1	62	1	126	0
"	"	091	291	56	1	0	2	41	1	81	2
"	"	092	310	55	1	1	4	61	0	122	1
"	"	093	324	60	5	0	1	53	0	119	0

DIRECTEUR DU SCRUTIN:
Poirier, Michel

ÉLECTION PARTIELLE DU : 2011/12/05

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Arsenault Damien P.L.O./O.L.P.	Chartier Patricia O.S.	Cloutier Jean P.V.O./G.P.O.	Painchaud Georges A.D.O.	Roy Sylvain P.O.	Zibeau Martin IND.	B.V.	B.R.
Paspébiac,v	001.00	094	300	29	4	0	2	44	0	79	1
"	"	095	285	55	4	0	0	47	0	106	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR			2774	441	26	3	17	468	3	958	10
Hope,ct	001.00	096	267	66	2	1	3	45	0	117	3
"	"	097	232	44	0	0	0	44	0	89	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR			84	22	3	0	3	21	1	50	1
"	"	098	583	132	5	1	7	110	1	256	4
Hope Town,m	001.00	099	282	105	4	2	2	21	0	134	1
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR			282	105	4	2	2	21	0	134	1
Saint-Godefroi,ct	001.00	100	332	90	13	2	3	72	0	180	3
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR			332	90	13	2	3	72	0	180	3
Shigawake,m	001.00	101	341	115	1	5	3	19	2	145	1
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR			341	115	1	5	3	19	2	145	1
Port-Daniel--Gascons,m	001.00	102	254	53	2	0	1	15	0	71	0
"	"	103	294	50	1	1	4	52	2	110	1
"	"	104	306	25	9	1	0	46	0	81	1
"	"	105	315	37	6	1	0	67	0	111	2
"	"	106	298	28	0	1	3	79	0	111	0
"	"	107	291	36	3	1	4	52	0	96	0
"	"	108	314	46	2	1	1	72	1	123	0
RESULTAT DU VOTE DU SECTEUR			2072	275	23	6	13	383	3	703	4
Bureaux de vote par anticipation: *											
Metédia,m	No 01		98		4	4	2	38	1	147	1
Pointe-à-le-Croix,m	No 02		92		11	1	0	80	2	186	3
Cartoon-sur-Mer,v	No 03		115		25	11	7	106	0	254	0
"	No 04		303		51	11	23	184	3	635	3
"	No 05		33		36	6	2	40	2	122	1
New Richmond,v	No 06		255		17	0	3	58	6	336	2
"	No 07		136		15	4	7	50	5	211	1
Bonaventure,v	No 08		313		21	2	5	76	4	421	5
"	No 09		73		3	9	2	16	0	69	2
Paspébiac,v	No 10		186		6	3	5	115	4	318	5
"	No 11		130		0	1	5	111	1	234	1
Port-Daniel--Gascons,m	No 12		39		7	3	5	121	1	238	0
Maria,m	No 13		100		7	4	5	19	1	130	4
Caplan,m	No 14		0		0	0	0	0	0	0	0
New CarListe,m	No 15		0		0	0	0	0	0	0	0
Maria,m	No 16		0		0	0	0	0	0	0	0

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE:

DIRECTEUR DU SCRUTIN:

BONAVENTURE

Poirier, Michel

LOT ÉLECTORALE, ARTICLE : 372

ÉLECTION PARTIELLE DU : 2011/12/05

NOM DES MUNICIPALITÉS	S.É.	S.V.	É.I.	Arsenault Damien P.L.O./O.L.P.	Chartier Patricia Q.S.	Cloutier Jean P.V.Q./G.P.O.	Painchaud Georges A.D.Q.	Roy Sylvain P.O.	Zibeau Martin IND.	B.V.	B.R.
Vote des électeurs hors du Québec			6	0	0	0	0	0	0	0	0
Vote des électeurs détenus			10	0	0	0	0	0	0	0	0
GRAND TOTAL			29510	7887	1422	206	365	5935	131	15946	154

MAJORITÉ EN FAVEUR DE: Damien Arsenault = 1952

* Les bureaux de vote par anticipation (BVA) regroupent les sections de vote suivantes:

BVA No 01 Sections de vote 001 à 008
 BVA No 02 Sections de vote 009 à 020
 BVA No 03 Sections de vote 021 à 027
 BVA No 04 Sections de vote 028 à 035
 BVA No 05 Sections de vote 036 à 039, 041 à 042, 044
 BVA No 06 Sections de vote 045 à 055
 BVA No 07 Sections de vote 056 à 066 - 068 à 069
 BVA No 08 Sections de vote 070 à 079
 BVA No 09 Sections de vote 080 à 084, 086
 BVA No 10 Sections de vote 087 à 092
 BVA No 11 Sections de vote 093 à 099
 BVA No 12 Sections de vote 100 à 108
 BVA No 13 Sections de vote 040
 BVA No 14 Sections de vote 067
 BVA No 15 Sections de vote 085
 BVA No 16 Sections de vote 043

* Les résultats du vote au bureau du directeur du scrutin ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote par anticipation 03.

* Les résultats du vote hors du Québec ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote par anticipation 01.

* Les résultats du vote des détenus ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote par anticipation 02.

* Les résultats des bureaux de vote par anticipation 014 à 016 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote par anticipation 013.

* Les résultats du bureau de vote 040 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 039.

* Les résultats du bureau de vote 043 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 042.

* Les résultats du bureau de vote 067 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 068.

* Les résultats du bureau de vote 085 ont été fusionnés avec les résultats du bureau de vote 086.

Statistiques du recensement des votes

STATISTIQUES DU RECENSEMENT DES VOTES

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE	SECTIONS DE VOTE	VOTE DES ÉLECTEURS HORS QUÉBEC			VOTE DES DÉTENUIS *		
		NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS	VOTE EXERCÉ (1)	% DU VOTE EXERCÉ (2)	NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS	VOTE EXERCÉ (1)	% DU VOTE EXERCÉ (2)
Bonaventure	108	6	0	0,00	10	0	0,00
TOTAL:	108	6	0	0,00	10	0	0,00

(1) Le vote exercé s'obtient en additionnant les bulletins valides et les bulletins rejetés.

(2) Le pourcentage du vote exercé est établi en calculant le nombre d'électeurs qui ont voté (vote exercé) par rapport au total du vote exercé.

(3) Le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale, tel que présenté dans cette colonne, exclut les électeurs hors du Québec, ainsi que les détenus s'il y a lieu.

(4) Le nombre total de bureaux de vote s'obtient en additionnant les bureaux de vote par anticipation et les bureaux de vote le jour du scrutin.

(5) Le nombre total d'électeurs inscrits inclut les électeurs hors du Québec, ainsi que les détenus s'il y a lieu.

(6) Le taux de participation est établi en calculant le total du vote exercé par rapport au nombre total d'électeurs inscrits.

(*) Les détenus exercent leur droit de vote aux élections générales; cependant, lors d'élections partielles, ils ne votent pas.

DANS CHAQUE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE (3)	VOTE PAR ANTICIPATION ET VOTE ITINÉRANT			VOTE LE JOUR DU SCRUTIN			NOMBRE TOTAL DE BUREAUX DE VOTE (4)	VOTE EXCERCÉ				
	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE	VOTE EXCERCÉ (1)	% DU VOTE EXCERCÉ (2)	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE	VOTE EXCERCÉ (1)	% DU VOTE EXCERCÉ (2)		NOMBRE TOTAL D'ÉLECTEURS INSCRITS (5)	NOMBRE DE BULETINS VALIDES	NOMBRE DE BULETINS REJETÉS	TOTAL DU VOTE EXCERCÉ (1)	TAUX DE PARTICIPATION (6)
29 494	16	3 381	21,00	108	12 719	79,00	124	29 510	15 946	154	16 100	54,56
29 494	16	3 381	21,00	108	12 719	79,00	124	29 510	15 946	154	16 100	54,56

